

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le vendredi le 12 janvier 2024, à 8 h 15, à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Luc Bertrand
Luc Delisle
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy
Denise Thibault

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

Est absent : Monsieur Serge Beaulieu

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-01-18

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 15 et sur proposition de monsieur Luc Bertrand, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 117.4 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

24-01-19

Avis de motion

Madame, Denise Thibault, conseillère au siège numéro 4, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024.

Présentation du projet de règlement

Le projet de règlement établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024 fait l'objet d'une présentation par Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUATRIÈME FACTURE DE L'ENTREPRISE SAHO CONSTRUCTION INC.

24-01-20

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme SaHo Construction Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place des marées par la résolution 23-0689 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a fait une quatrième demande de paiement le 30 novembre 2023, pour les travaux réalisés au mois de novembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 0000001252 au montant de 479 369.65 \$ (taxes incluses) à l'entreprise SaHo Construction Inc. ;

QUE ces sommes soient prises à même le poste budgétaire numéro « 23 07011 723 » *Place des Marées*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

24-01-21

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Luc Delisle, le président lève la séance à 8 h 45.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffe